

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à :

<https://www.cadre21.org/membres/60f521c08d9b4c7e5181b38f>

Date d'obtention : 2025-09-22 15:28:32

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est essentiel d'avoir un point de vue sur l'ensemble de la situation pour pouvoir bien intervenir. Nous rassurons les témoins ou victime et nous recueillons leur versions des faits. En appliquant le protocole et en confisquant les téléphones qui ont reçus ou envoyé l'image. Par la suite nous rencontrons l'instigateur, dépendamment de ses intention nous remplissons la grille du Protocol. Si ses intentions sont de causé du tors, nous confisquan le téléphone et la police prendra le relais pour remplir la grille du protocole.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'intention de l'instigateur vas déterminer si la grille sexto serra remplie. Pour ne pas causé de préjudice ils est essentiel d'avoir un portrait d'ensemble de la situation. Ce n'est pas dans tout les cas où c'est le devoir de l'école d'intervenir. Confisquer le téléphone est une des étapes qui permet de stopper la diffusion des images.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Remplir la grille et recueillir les témoignages sans porter préjudice aux preuves ou mal interpréter des situations. Lorsque les jeunes ne collaborent pas peut rendre l'intervention plus délicate.